

## NIVEAU IV

# GUIDE DE PALANQUÉE

La formation Niveau 4 s'adresse aux plongeurs Niveau 3 souhaitant évoluer vers la conduite de palanquée. C'est une formation qui allie maîtrise aquatique et un haut niveau de connaissance théorique pour la plongée.

Un Niveau 4 peut par la suite devenir Directeur de plongée pour l'exploration après une qualification de Niveau 5. Le Niveau 4 ouvre également la voie vers les formations de moniteur et représente à ce titre un diplôme d'encadrant. Enfin, combiné à un brevet d'initiateur, le Niveau 4 donne des prérogatives d'encadrant (E2).

### DÉROULEMENT

#### Stage + Examen - 2 Semaines

La formation se déroule sur 9 jours et demi + l'examen sur 2 jours (selon les conditions météo). Le stage commence le lundi matin de la 1ère semaine jusqu'au jeudi matin de la 2ème semaine. Un jour de repos est prévu, le dimanche intermédiaire aux deux semaines. L'examen débute le jeudi après-midi et se termine le samedi midi.

#### Stage + Examen - 1 Semaine

Pour les stagiaires qui choisissent ainsi l'option stage + examen sur une semaine, le stage ne dure que 3,5 jours, du lundi matin au jeudi matin. L'examen commence le jeudi après-midi pour se terminer le samedi midi.

#### Examen en candidat libre

L'examen commence le jeudi après-midi pour se terminer le samedi midi.

#### Théorie

Si vous avez besoin de passer les épreuves théoriques, des cours d'approfondissement vous sont proposés à l'issue des plongées.

*Théorie anticipée : Nous vous invitons à vous rapprocher de la commission technique du CIBPL*

### CONDITIONS

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité (possibilité de la délivrer sur place)
- Être âgé(e) de 17 ans au moins
- Être titulaire du Niveau 3 de plongée subaquatique
- Être titulaire du R.I.F.A. Plongée Subaquatique
- Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique (CACI), établi depuis moins d'un an, à la date de fin de formation
- Avoir validé les aptitudes (pour le stage d'1 semaine ou en candidat libre) - compétences 1, 4 et 5 du référentiel Guide de Palanquée - Niveau 4 de la FFESSM

# BULLETIN D'INSCRIPTION NIVEAU IV – GUIDE DE PALANQUÉE

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Date de naissance: ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Personne à prévenir en cas de nécessité

Nom Prénom : .....

Coordonnées (Téléphone) : .....

## CHOIX DE LA SESSION

### FORMULE & DATES 2026

2 SEMAINES	1 SEMAINE	EXAMEN EN CANDIDAT LIBRE
Stage de 9 jours et 1/2 Examen sur 2 jours	Stage de 3 jours et 1/2 Examen sur 2 jours	Examen sur 2 jours
13 au 25 juillet	20 au 25 juillet	23 au 25 juillet
03 au 15 août	10 au 15 août	13 au 15 août

**FORFAIT THÉORIE**      OUI      NON

### LOCATION DE MATÉRIEL

Gilet stabilisateur	Détendeur
Combinaison	Ordinateur

### TARIFS (Comprenant : séances techniques et/ou théoriques, bloc, carte CMAS et adhésion au CAP)

**2 semaines + examen** (pratique uniquement) ..... **801,00 €**  
**1 semaine + examen** (pratique uniquement) ..... **676,00€**  
**Théorie** (à ajouter au prix du stage pratique) ..... **62,00 €**  
**Examen en candidat libre - pratique** ..... **366,00 €**  
**Examen en candidat libre - pratique & théorie** ..... **464,00 €**

Non-compris mais **obligatoire** :  
 Licence FFESSM (+ de 16 ans) ..... **53,50 €**

**Possibilité de louer le matériel manquant en supplément :**  
 Combinaison, stab, détendeur, PMT.....**9,30€/article/jour**  
 Ordinateur ..... **12,90€/jour**

*En cas d'annulation de stage, vous devez prévenir le CAP le plus rapidement possible et lui transmettre dans les meilleurs délais un certificat médical, arrêt de travail ou tous documents justifiant les soins que vous aurez reçus. En cas d'abandon en cours de stage, l'intégralité du montant reste acquise au CAP et le stage ne sera en aucun cas ne sera reportée.*

**Le solde est payable le 1<sup>er</sup> jour du stage** - aucun acompte ne sera accepté.

- Moyens de paiement acceptés :
- Chèque à l'ordre du CAP Trébeurden
  - CB
  - Virement : IBAN : FR76 1380 7109 1632 8210 9323 296 // BIC : CCBPFRPPNAN
  - Chèques-vacances (adhérent ANCV n° 028247)

### DOCUMENTS À FOURNIR

- Licence FFESSM en cours de validité (possibilité de la délivrer sur place)
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée
- Justificatif de Niveau 3 ou PA 40
- Justificatif de RIFAP
- Compétences validées (A1, A2, A3, A4) pour le stage d'une semaine et l'examen en candidat libre

## AUTORISATIONS

Prise et publication de photos et/ou vidéos pour la communication du CAP	OUI	NON
Envoi de documents du CAP sur mon adresse e-mail	OUI	NON

**Je déclare avoir pris connaissance des demandes d'autorisations et des informations relatives au RGPD et donner mon consentement.**

**Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepte sans réserves**

Fait le ...../...../..... à .....

**Signature**

*(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dénomination de la structure :  
Centre Activités Plongée (CAP)  
54 Corniche de Goas Treiz  
22560 Trébeurden

### Art. 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du 01/01/2021. Elles régissent les rapports entre le Centre Activités Plongée de Trébeurden et ses bénéficiaires de prestations d'activités de plongée et des activités annexes du CAP (location, camping, etc.)

Le CAP se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

### Art. 2 : Conditions d'accès

L'adhésion à l'association Centre Activités Plongée est obligatoire pour participer aux activités. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par le Conseil d'Administration. En cas d'annulation d'activité de la part du participant, elle ne peut être remboursée.

Tous les bénéficiaires aux activités sont assurés au titre des contrats « Responsabilité civile » (Lafont) et « accident corporels » individuelle accident (lafont) et assistance rapatriement (Lafont) souscrits par le CAP et/ou la FFESSM. Ils ont la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires (capitaux invalidité / décès).

Selon le Code du Sport (art A322-66) « Les personnes mineures doivent être porteuses d'une autorisation de leurs parents ou de la personne assurant leur tutelle pour pratiquer les activités. Les bénéficiaires même occasionnels, sont informés sur les capacités requises pour la pratique de l'activité dans laquelle ils s'engagent. »

Le certificat médical est obligatoire pour toutes les activités de plongée loisir et fédérales dispensées par le CAP à l'exception des baptêmes de plongée, des packs découverte et des randonnées palmées. Les activités sont proposées à partir de l'âge de 8 ans.

### Art. 3 : Tarifs

Les prix communiqués sont des prix TTC en euro (€) tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

Le CAP se réserve le droit de revoir ses prix (à la baisse ou à la hausse) à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site le jour de la réservation sera le seul applicable à l'acheteur.

Le CAP se réserve le droit de demander la mise à disposition des pièces justificatives faisant bonne foi de l'âge des participants.

Des réductions ponctuelles pourront être accordées à certaines périodes.

### Art. 4 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire :

- en ligne sur notre site internet [www.cap-trebeurden.com](http://www.cap-trebeurden.com) avec règlement sécurisé par Carte Bancaire.
- Par courrier en envoyant un bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du règlement correspondant, par chèque ou virement reçu, au plus tard le premier jour du stage
- à l'accueil du CAP, de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi

Les moyens de règlement acceptés sont les suivants:

- Espèces,
- Chèques,
- Carte Bancaire CB ou Visa,
- Virement SEPA,
- Chèques Vacances ANCV & Chèques Vacances Connect ANCV,

Votre activité ne sera définitivement réservée qu'à la réception du règlement de la totalité du stage. En l'absence de règlement, vos places sur l'activité ne sont pas garanties.

La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Le vendeur communiquera par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée.

### Art. 5 : Délai de rétractation

La loi Hamon prévoit un délai de rétractation dans les relations B to C (du professionnel au consommateur, soit Business to Consumer) de 14 jours. Ce délai de 14 jours court à compter de la conclusion du contrat pour des prestations de service, ou de la réception du produit en cas de vente. Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée », conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation. En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 14 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux Prestations datées réservées auprès du CAP.

### Art. 6 : Conditions d'annulation

Annulation du fait du CAP : Si l'organisateur devait annuler une prestation pour des circonstances de force majeure, des événements climatiques ou naturels ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations pour des raisons tenant à la sécurité des participants, l'organisateur proposera au participant, si possible, une solution de remplacement ou le remboursement intégral des sommes payées. L'organisateur ne sera redevable d'aucune indemnité à ce titre. A défaut de solutions de remplacement acceptées, le CAP remboursera l'intégralité des sommes versées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Annulation du fait du participant : Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée. En cas d'abandon en cours de stage, l'intégralité du montant du stage restera acquise au CAP et ce dernier ne pourra être reporté à une date ultérieure.

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donneront lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des conditions météorologiques qui ne conviendraient pas au stagiaire ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

L'annulation d'une activité pour raison médicale (maladie/accident/décès) et sur présentation d'un certificat médical, fera l'objet d'un avoir ou d'un remboursement des coûts de l'activité, au prorata des séances effectuées (sauf licence et adhésion)

### Art. 7 : Responsabilité du participant

Le participant aux activités du CAP se conformera au règlement intérieur de la structure, et aux instructions données par les encadrants.

En cas de manquement grave ou répété, mettant en danger, les autres participants, le matériel, les encadrant ou le participant lui-même, ou entravant le bon déroulement de l'activité, la direction du CAP ou son représentant pourra prononcer l'exclusion du participant, après l'avoir entendu (ou son représentant pour un participant mineur)

En cas d'exclusion, aucune somme ne sera remboursée.

Le participant est responsable du matériel lui est confié. Le matériel cassé ou perdu sera facturé au bénéficiaire selon la valeur de remplacement du matériel à neuf ou suivant la valeur estimée par le CAP du matériel au moment de sa perte.

Le bénéficiaire qui vient plonger avec son propre matériel s'engage à avoir respecté les précautions d'utilisation, ainsi que de vérifier par lui-même son propre matériel avant et après les plongées réalisées au CAP. Dans l'hypothèse où un moniteur jugerait un ou plusieurs éléments de l'équipement non-conforme, il soumettra le plongeur à utiliser du matériel du centre ou bien à un refus de réaliser la prestation, le client plongeur reste sous son entière responsabilité.

### Art. 8 : Litiges et Médiation

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Directeur du CAP en précisant votre identité complète, le stage concerné, le lieu et la date :

- par courrier : Centre Activités Plongée de Trébeurden, 54 Corniche de Goas Treiz 22560 Trébeurden

- ou par e-mail à [infocap@cap-trebeurden.com](mailto:infocap@cap-trebeurden.com)

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) - MTV – Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75823 Paris Cedex 17 (cf. contrat Nautisme en Bretagne dont le CAP Trébeurden est adhérent)

### Art. 9 : RGPD

RGPD règlement Européen n°2016/679 relatif à la protection des données personnelles. Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies obligatoires dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités du CAP : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, téléphone fixe et portable, niveau de plongée et date d'obtention, validité de l'aptitude médicale, licence.

Information relative à la transmission des données à des tiers : Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, l'ensemble des salariés du CAP, les encadrants assurant la formation, l'évaluation ou la plongée, la FFESSM.

Responsable du traitement des données et délégué à la protection des données : Le responsable du traitement des données à caractère personnel est le Centre Activités Plongée de Trébeurden. Il peut être contacté par mail à l'adresse : [infocap@cap-trebeurden.com](mailto:infocap@cap-trebeurden.com).

Information relative à la durée de stockage des données personnelles : Les données sont enregistrées et stockées dans le respect des dispositions du règlement général relatif à la protection des données (RGPD) et supprimées au plus tard 5 ans après la fin de la relation contractuelle.

Droits de la personne et consentement : Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer à tout moment en vous adressant à [infocap@cap-trebeurden.com](mailto:infocap@cap-trebeurden.com). Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations peut être retiré à tout moment.

